

Vos garanties

En matière d'assurance de personnes, les besoins évoluent au fil de la vie et certains risques doivent être anticipés sur le long terme.

Le **contrat TUT'LR** vous accompagne et vous protège : sa garantie dépendance incluse est la solution qui s'impose pour préserver votre autonomie financière et ne pas dépendre de vos proches. La garantie complémentaire dépendance vous donne la possibilité d'optimiser cette couverture à travers trois niveaux d'indemnisation supplémentaires.

Voici le détail des garanties.

				ACTIVITÉ PRO. RÉMUNÉRÉE	HORS ACTIVITÉ		
AIDE AUX AIDANTS	Congé de solidarité familiale ou Congé de proche aidant	Indemnité journalière en cas de cessation d'activité :	< 50 %	10 € / jour	✓		
			≥ 50 % et < 80 %	15 € / jour			
			≥ 80 %	20 € / jour			
	Congé de présence parentale	Indemnité journalière		7,70 € / jour			
DÉPENDANCE (à partir de 60 ans)	Garantie de base incluse au contrat⁽¹⁾	Rente mensuelle de base	GIR ⁽²⁾ 3	142 € / mois	✓	✓	
			GIR ⁽²⁾ 1 et 2	160 € / mois			
	Garantie de base incluse au contrat⁽¹⁾ + Garantie complémentaire dépendance optionnelle 3 niveaux d'indemnisation au choix	Niveau 1	Rente mensuelle ⁽³⁾	GIR ⁽²⁾ 3	284 € / mois	Sous réserve de souscription de cette garantie avant l'âge de 76 ans (cf. au verso)	
				GIR ⁽²⁾ 1 et 2	320 € / mois		
		Niveau 2	Rente mensuelle ⁽³⁾	GIR ⁽²⁾ 3	426 € / mois		
				GIR ⁽²⁾ 1 et 2	480 € / mois		
		Niveau 3	Rente mensuelle ⁽³⁾	GIR ⁽²⁾ 3	568 € / mois		
GIR ⁽²⁾ 1 et 2				640 € / mois			
TEMPORAIRE DÉCÈS	Allocation versée en cas de décès de l'adhérent âgé d'au moins 18 ans et d'au plus 67 ans.			16 500 €	✓	✓	
NATALITÉ	Allocation versée en cas de maternité, de paternité ou d'adoption jusqu'à 59 ans.			150 €	✓	✓	

5^e groupe ■ Souscription jusqu'à 45 ans

(1) Par extension, entre 27 et 60 ans en cas d'invalidité permanente et absolue (IPA) : versement d'une rente mensuelle équivalente à un rattachement GIR 3 de la garantie de base incluse au contrat soit 142 € / mois.

(2) Degré de perte d'autonomie évalué dans le cadre d'une demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les GIR 1 et 2 correspondent à une dépendance lourde, le GIR 3 à une dépendance partielle.

(3) Montant applicable aux survenances à compter du 1^{er} janvier 2021. Pour les survenances antérieures à cette date, le montant des rentes servies au titre de la garantie complémentaire dépendance reste inchangé durant toute la période de dépendance.

En savoir +

■ LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

La souscription du contrat TUT^{LR} pour un membre participant rattaché au 5^e groupe est ouverte de 18 à 45 ans⁽¹⁾. Elle est subordonnée à l'absence de reconnaissance d'une affection de longue durée ou d'une invalidité ainsi qu'à l'inexistence de démarches en cours en vue d'une telle reconnaissance (cf. article 2 du règlement TUT^{LR} applicable au 1^{er} janvier 2021).

La souscription de la garantie complémentaire dépendance est ouverte jusqu'à 75 ans⁽¹⁾ aux détenteurs d'un contrat TUT^{LR}. Elle est subordonnée à l'absence de reconnaissance d'une affection de longue durée, d'une invalidité ou d'un état de dépendance ainsi qu'à l'inexistence de démarches en cours en vue d'une telle reconnaissance (cf. article 5 du règlement TUT^{LR} applicable au 1^{er} janvier 2021).

(1) Âge calculé par différence de millésimes entre l'année en cours et l'année de naissance.

■ LES COTISATIONS

La cotisation au titre des garanties de base du contrat TUT^{LR} est calculée en fonction de l'âge⁽²⁾ de l'assuré pour l'année en cours. À titre d'exemple, en 2021, pour un assuré âgé de 30 ans, elle n'excède pas **1,62 € par mois**.

La cotisation au titre de la **garantie complémentaire dépendance** est calculée en fonction du niveau souscrit et de l'âge⁽³⁾ de l'assuré au moment de sa souscription. À titre d'exemple, pour un assuré âgé de 30 ans ayant souscrit le niveau 2 en 2021, elle n'excède pas **11,26 € par mois**.

Exemples de cotisation au titre de la **garantie complémentaire dépendance** pour une souscription en 2021 :

Âge en 2021 ⁽²⁾	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
30 ans	5,63 € / mois	11,26 € / mois	16,89 € / mois
40 ans	6,50 € / mois	13,00 € / mois	19,50 € / mois

(2) L'âge atteint est calculé par différence de millésimes entre l'année en cours et l'année de naissance.

(3) L'âge atteint est calculé par différence de millésimes entre l'année de souscription de la garantie complémentaire dépendance et l'année de naissance. Par année de souscription de la garantie complémentaire, il faut entendre l'année de prise d'effet du contrat TUT^{LR} ou de l'avenant. Exception : lorsqu'un assuré revoit sa couverture garantie complémentaire dépendance à la baisse (exemple : souscription, dans un premier temps, d'une garantie de niveau 3 puis résiliation d'un niveau, pour conserver une garantie de niveau 2, l'âge de référence est celui atteint par l'assuré lors de la souscription de la garantie de niveau 3).

■ PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS

Les pièces justificatives nécessaires à l'attribution des prestations sont disponibles sur demande auprès d'un conseiller adhérents en composant le **N°Cristal 0 969 398 399**

APPEL NON SURTAXE

■ ACTION SOCIALE

La mutuelle s'attache également à développer une véritable politique d'action sociale dont peuvent bénéficier tous ses adhérents. Dans le cadre de l'accompagnement d'un enfant à charge reconnu handicapé, elle peut attribuer au membre participant retraité des chèques emploi-service universels gratuits.

■ POUR TROUVER LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS...

Rendez-vous sur www.tutelaire.fr/foire-aux-questions

■ CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE SITUATION PROFESSIONNELLE, PENSEZ À NOUS PRÉVENIR...

Vos garanties et vos cotisations sont susceptibles d'évoluer avec vos changements de situation professionnelle, pensez à les signaler par simple courrier ou par courriel à :

contact@tutelaire.fr

N'oubliez pas aussi de nous signaler par courrier, courriel ou téléphone tout changement d'adresse en précisant bien votre numéro de contrat :



Tutelaire
45 rue Eugène Oudiné
75013 Paris

N°Cristal 0 969 398 399

APPEL NON SURTAXE



Pour tout complément d'information, les conseillers adhérents se tiennent à votre disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

N°Cristal 0 969 398 399

APPEL NON SURTAXE



Tutelaire
Service adhérents
45 rue Eugène Oudiné
75013 Paris



www.tutelaire.fr/contact



www.tutelaire.fr
www.wikidependance.fr

